

La réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti

COTITA du 27 mars 2018 – « *L'accessibilité, une opportunité à saisir pour les espaces publics et le bâtiment* »

Baptiste JEANNET - Chef de projet accessibilité du cadre bâti



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Contexte réglementaire

- **2005** - Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **2012** - Consultation confiée à la sénatrice Claire-Lise CAMPION
- **2013** - Présentation du rapport « Réussir 2015 »
- **2014 / 2017** - Ajouts législatifs et réglementaires afférents à l'accessibilité. Parmi les derniers textes parus :
 - ✓ Registre public d'accessibilité (décret du 28 mars 2017 et arrêté du 19 avril 2017) ;
 - ✓ ERP neufs (arrêté du 20 avril 2017) ;
 - ✓ Sas dans les ERP existants (arrêté du 28 avril 2017) ;

Conséquences réglementaires

- **Textes rectificatifs** - Des textes vont paraître pour corriger des « coquilles » :
 - ✓ Décret CCDSA / Arrêté ERP existants ;

- **Résolution des contentieux** – L'arrêté du 24 décembre 2015 (logements neufs) a été impacté par des contentieux :
 - ✓ Les dispositions liées au dimensionnement des SAS (annexe 2) ont été supprimées ;
 - ✓ Les caractéristiques attestant l'impossibilité d'accès ont été supprimées (article 1) ;

- **Mise à jour des guides illustrés** - De nouveaux guides intégrant les évolutions réglementaires vont paraître :
 - ✓ ERP existants (second trimestre 2018) / ERP neufs (second trimestre 2019) ;

Accompagner le changement

- **La notice accessibilité** - Formulaire interactif à destination des MO et des AMO pour aider à la prise en compte de l'accessibilité dans les projets de construction et à leur instruction ;
- **Le site accessibilite-batiment** - Aujourd'hui en réorganisation, fait l'objet de mises à jour réglementaires et dont une modification de l'interface graphique est à l'étude.
- **La plateforme Q/R** - « Toilettage » des réponses, et mise en place d'une grille de recherche conçue par le Cerema ;
- **OSACA** - Fiabilisation de l'outil grâce aux mesures d'améliorations apportées et à venir ;

Projet de loi ELAN (1/3)

Contexte :

- **20 septembre 2017** - Tenue du CIH et annonce du « logement évolutif »
- Répondre à des objectifs divers :
 - Prendre en compte l'évolution des besoins ;
 - Redonner de la liberté de conception aux hommes de l'art.
- Suite logique aux dispositions TMA dans le cadre de VEFA
- Intégration au projet de loi ELAN (Article 17)

Projet de loi ELAN (2/3)

Avancement actuel :

- **La consultation** - De nombreux acteurs ont été entendus : associations de personnes handicapées (APF, ANPIHM), architectes (CNOA, UNFSA), promoteurs (FPI), bailleurs sociaux (USH), constructeurs (FFB, CAPEB, FIB) et assureurs (AQC).
- **La définition** - Un logement évolutif, est un logement dont le séjour et le cabinet d'aisance sont accessibles et dont la mise en accessibilité totale est rendue possible par des travaux simples. Dans un BHC, un dixième des logements doivent être accessibles et les autres évolutifs. Le nombre de logements accessibles ne peut être inférieur à un et, le cas échéant, doit être arrondi à l'unité supérieure.
- **Circuit législatif** - Adopté en Conseil des Ministres, le texte est passé au Conseil d'Etat ce lundi 26 mars.

Projet de loi ELAN (3/3)

Échéances à venir :

- **Conseil des Ministres** - 4 avril 2017
- **Assemblée Nationale** – Passage en Commission des Affaires Économiques à partir du 15 mai puis en séance le 28 mai.
- **Sénat** - Pas de dates à ce jour. Lors de la conférence de consensus (décembre 2017 / février 2018) menée par le Sénat, la disposition a rencontré un écho favorable.
- Adoption du projet de loi d'ici la fin d'année 2018. En l'attente de décrets et arrêtés d'application, **effectivité début 2019.**

Projet de loi ESSOC (1/3)

Contexte :

- Un projet qui vise à :
 - Développer les innovations techniques et architecturales ;
 - Amélioration la qualité constructive des bâtiments ;
 - Lutter contre la standardisation de la construction.

- Un processus déjà entamé avec les derniers arrêtés (usages attendus / caractéristiques minimales) et l'introduction des Solutions d'Effets Équivalents.

- Intégration au projet de loi ESSOC (Article 26)

Projet de loi ESSOC (2/3)

Avancement actuel :

- Deux ordonnances à prévoir :
 - **1^{ère} ordonnance** - des mesures instaurant une autorisation pour les maîtres d'ouvrage de bâtiments à déroger à certaines règles de construction sous réserve que soit apportée la preuve de l'atteinte de résultats équivalents aux règles auxquelles il est dérogé ;
 - **2^{ème} ordonnance** - réécriture du Code de la Construction et de l'Habitation en objectifs de résultats tout en conservant des solutions de références.

- **Circuit législatif** - Premier passage à l'Assemblée Nationale et au Sénat effectué, désormais en Commission Mixte Paritaire.

Projet de loi ESSOC (3/3)

Échéances à venir :

- **Réunion Interministérielle** - Point général en Mi-avril
- **1^{ère} ordonnance** - Présentation 3 mois après l'adoption du projet de loi ESSOC (saisie du Conseil d'État prévue pour début Juin sous réserve de promulgation de la loi dans les délais) ;
- **2^{ème} ordonnance** - Présentation 12 mois après l'adoption du projet de loi ESSOC ;

Organisation :

- Une réunion de lancement d'ici mi-avril, suivie de plusieurs séances de travail ;
- Des groupes de travail thématiques (accessibilité) et transversaux (instruction).

Merci de votre attention

Baptiste JEANNET

Chef de projet accessibilité du cadre bâti

baptiste.jeannet@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr